



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie
d'Île-de-France**

Paris, le **16 OCT. 2020**

La Directrice par intérim

Réf : DLE/78-2020-00059/LE / 2020/ **1838**

Madame Céline BRUSSEUIL

Envoi en A/R

SCCV Vernouillet
Groupe Gambetta
92, boulevard du Montparnasse
75014 Paris

Copie à: DDT 78, ARS 78

Objet : Opposition tacite – Dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement relatif au programme immobilier de construction de trois logements collectifs sur la commune de Vernouillet (78)

Madame,

Votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement relatif au programme immobilier de construction de trois logements collectifs sur la commune de Vernouillet a été déposé au guichet unique des Yvelines le 12 mars 2020 et enregistré sous le numéro 78-2020-00059.

Un récépissé vous a été délivré en date du 15 avril 2020.

Par courrier en date du 7 juillet 2020, je vous ai demandé de fournir dans un délai de trois mois des compléments afin de pouvoir déclarer votre dossier régulier.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, en application de l'article R. 214-35 du code de l'environnement, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration et de clore votre dossier.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre un nouveau dossier de déclaration en trois exemplaires au guichet unique de l'eau de direction départementale des Yvelines.

Je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter ces travaux et que dans le cas contraire, vous vous exposeriez à des suites administratives et pénales, telles que prévues respectivement aux articles L. 171-7 et suivants et R. 216-12 du code de l'environnement.



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie
d'Île-de-France**

Le service de police de l'eau situé à :

DRIEE-IF – Service police de l'eau

Cellule police de l'eau territoriale – Pôle Boucle de la Seine

12 cours louis lumière – CS 70027 – 94307 VINCENNES CEDEX

pbs.cpet.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Pour le Préfet et par délégation,
Pour la Directrice par intérim empêchée,
L'adjointe à la Cheffe du service police de l'eau**


Marine RENAUDIN